

AFRISTAT
OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE
D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

DEUXIEME REUNION DU COMITE DE DIRECTION
BAMAKO : 17 au 20 FEVRIER 1997

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

La deuxième réunion du Comité de direction d'AFRISTAT s'est tenue du lundi 17 au jeudi 20 février 1997, à Bamako, au Mali.

Etaient présents :

- les représentants des Etats membres suivants : Bénin, Burkina, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo ;
- les représentants de la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC) ;
- un représentant de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et un représentant de l'Union Douanière des Etats d'Afrique Centrale (UDEAC).

Ont également participé aux travaux en tant qu'observateurs, des représentants du Ministère français de la Coopération, de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et de l'Office Statistique des Communautés Européennes (EUROSTAT).

Etaient absents les représentants de la Guinée Equatoriale et de la Banque Centrale des Comores.

Le secrétariat de la réunion était assuré par la Direction Générale d'AFRISTAT.

La liste des participants figure en annexe 1.

Point 1 : Ouverture de la réunion

Après le mot de bienvenue de Monsieur Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT et une allocution de Monsieur Pierre RICHEZ, Chef de la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle au Mali, la réunion a été ouverte par Monsieur Soumaïla CISSE, Ministre des Finances et du Commerce de la République du Mali et Président du Conseil des Ministres d'AFRISTAT (voir les discours en annexe 2). Monsieur Klaus ROE, Délégué de la Commission Européenne au Mali, était présent à cette cérémonie.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour

Le Comité de direction a adopté l'ordre du jour de sa réunion (voir annexe 3).

Point 3 : Rapport d'activités de la Direction Générale

Le Comité de direction a approuvé le rapport d'activités présenté par le Directeur Général.

Il a félicité la Direction Générale pour le travail accompli depuis la première réunion du Comité.

Le Comité a ensuite fait le point sur l'état d'avancement des procédures de ratification du Traité par les Etats signataires :

- Etats ayant achevé les procédures de ratification et déposé les instruments de ratification : Burkina, Centrafrique, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo ;
- Etats ayant achevé les procédures de ratification mais dont les instruments ne sont pas parvenus au Gouvernement malien : Cameroun et Côte d'Ivoire ;
- Etats dont le dossier de ratification est au niveau de l'Assemblée Nationale : Bénin, Comores, Congo et Gabon.

Le Comité de direction a ensuite fait le point sur l'état d'avancement des procédures de versement des contributions au Fonds AFRISTAT :

- Etat ayant versé tout ou partie de la contribution et ayant signé la Convention de gestion avec la Caisse Française de Développement : Mali (la moitié) ;
- Etats ayant signé la convention de gestion avec la Caisse Française de Développement : Burkina, Cameroun, Centrafrique, Niger, Sénégal et Togo ;
- Etats dont la contribution est inscrite au budget 1997 : Bénin, Burkina, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Mali (la deuxième moitié), Sénégal et Togo ;
- Etats dont la contribution est inscrite au projet de budget 1997 : Centrafrique, Gabon, Niger et Tchad ;

- Etat dont le versement de la contribution sera assuré dans le cadre de l'aide budgétaire : Comores ;
- Etat pour lequel l'information sur les modalités de versement de la contribution n'est pas disponible : Guinée Equatoriale.

Le Comité s'est inquiété des retards pris par les Etats par rapport à la date limite retenue du 31 janvier 1997 par le Conseil des Ministres réuni à N'Djamena en avril 1996.

La réunion a ensuite évoqué la désignation des membres cooptés du Comité de direction. Le Comité, tout en reconnaissant l'utilité d'avoir ces personnalités en son sein, a décidé de différer leur désignation. Il demande à la Direction Générale de définir les profils de ces personnalités pour la troisième réunion du Comité de direction.

Pour un meilleur suivi des dossiers du Conseil des Ministres, le Comité demande à la Direction Générale d'envoyer désormais aux Instituts Nationaux de Statistique (INS) une copie des dossiers adressés aux Ministres.

Point 4 : Examen et adoption du projet de règlement intérieur du Comité de direction

Le Comité de direction, après avoir examiné le projet de règlement intérieur du Comité élaboré par la Direction Générale d'AFRISTAT, l'a amendé et adopté (voir annexe 4).

Point 5 : Examen du projet de règlement intérieur du Conseil des Ministres

Le Comité de direction, après avoir examiné le projet de règlement intérieur du Conseil des Ministres élaboré par la Direction Générale d'AFRISTAT, l'a amendé.

Le projet de règlement intérieur ainsi amendé sera soumis pour adoption à la prochaine réunion du Conseil des Ministres d'AFRISTAT (voir annexe 5).

Point 6 : Examen des candidatures au poste de Directeur Général Adjoint

Trente neuf candidats avaient postulé pour le poste de Directeur Général Adjoint. Les membres du Comité de direction, visés par l'article 17 du Traité, après délibérations, ont choisi un candidat dont la nomination sera proposée au prochain Conseil des Ministres d'AFRISTAT.

Point 7 : Examen du relevé de conclusions de la première réunion du Conseil scientifique

Le Directeur Général a présenté le relevé de conclusions de la première réunion du Conseil scientifique tenue à Bamako les 6 et 7 janvier 1997.

Le Comité de direction a apprécié les orientations proposées par le Conseil scientifique et a pris note des suggestions contenues dans ce relevé de conclusions.

S'agissant du programme de travail 1997, les propositions ont été débattues lors de l'examen du point 8 de l'ordre du jour ;

S'agissant des études économiques, le Comité a insisté sur l'importance à accorder à l'appui aux INS pour l'amélioration des travaux existants ;

S'agissant des publications d'AFRISTAT, le Comité a retenu les séries de publications proposées (« Méthodes », « Résultats », « Etudes » et « Annuaire statistiques ») et demandé à la Direction Générale de privilégier à court terme les publications de la série « Méthodes ».

S'agissant des concertations entre la Direction Générale d'AFRISTAT et respectivement la Commission de l'UEMOA et le futur Secrétariat Exécutif de la CEMAC, le Comité de direction demande à la Direction Générale de prendre dans les meilleurs délais les contacts nécessaires. Pour le cas de la CEMAC, le Directeur Général devra se rapprocher du Secrétariat Général de l'UDEAC et de la BEAC pour identifier les domaines de coopération future avec AFRISTAT.

S'agissant de la composition du Conseil scientifique, le Comité de direction a évoqué la désignation des trois derniers membres du Conseil scientifique et a demandé aux Etats membres n'ayant pas encore proposé de candidatures de le faire avant le 31 mars 1997. Le Président du Comité de direction a été mandaté pour compléter, en relation avec le Directeur Général, le Conseil scientifique à partir des candidatures d'ores et déjà disponibles et de celles à venir d'ici le 31 mars 1997.

Point 8 : Examen et adoption du programme de travail pour 1997

Le Comité de direction a approuvé le programme de travail et a fait les principales observations suivantes :

- au niveau de l'étude sur l'état du système statistique, il est demandé aux INS n'ayant pas encore renvoyé le questionnaire de le faire dans les meilleurs délais possibles et dans tous les cas avant fin mars 1997. Par ailleurs, il a demandé à l'ensemble des INS de communiquer à la Direction Générale les études et publications disponibles sur l'évaluation de la demande en matière de statistique ;
- au niveau des statistiques de prix, le Comité de direction réitère sa demande pour qu'un projet d'harmonisation des indices de prix soit réalisé dans les pays d'Afrique Centrale et aux Comores. Il mandate la Direction Générale pour prendre les contacts nécessaires au niveau des institutions d'Afrique Centrale et de préparer un projet spécifique pour les Comores ;
- au niveau des activités de comptabilité nationale, le Comité a pris note avec intérêt des précisions données sur les fonctionnalités et les avantages du module ERETES. Il a demandé à la Direction Générale de définir une stratégie d'implantation du module en tenant compte des moyens humains et matériels disponibles au niveau des INS.

En outre, le Comité a invité la Direction Générale à poursuivre les activités d'ordre institutionnel et administratif relatives notamment à la ratification du Traité, à la constitution du Fonds AFRISTAT et à la mise en place du personnel.

Point 9 : Rapport sur l'exécution du budget 1996

Le Directeur Général a présenté le rapport sur l'exécution du budget 1996.

Le Comité de direction a constaté le faible taux d'exécution du budget (46,2 %) dû à des recettes inférieures aux prévisions (montée en charge plus lente que prévu de l'Observatoire, retards dans le versement des tranches trimestrielles de la subvention française et non implication en 1996 d'autres bailleurs de fonds). Il a apprécié la gestion prudente de la Direction Générale.

Le Directeur Général a ensuite donné des éclaircissements sur des points précis soulevés par certains membres du Comité.

Le Comité de direction a souhaité que, pour l'approbation des comptes de l'exercice clos en 1996 au cours de sa troisième réunion, une présentation plus conforme aux normes comptables en vigueur soit adoptée.

D'ici à la troisième réunion du Comité, les travaux suivants doivent être réalisés :

- rédaction par la Direction Générale des termes de référence du Commissaire aux comptes,
- présélection par le Mali de quatre candidatures aux fonctions de Commissaire aux comptes,
- appel d'offres restreint auprès de ces quatre candidats,
- choix d'un Commissaire aux comptes par le Président du Comité sur la base du résultat du dépouillement et de l'analyse des offres par le Mali,
- élaboration et mise en place de l'organisation comptable et budgétaire,
- vérification et contrôle des comptes 1996 par le Commissaire aux comptes,
- contrôle de l'exécution du budget 1996 par la Commission de contrôle.

Par ailleurs, le Comité recommande que les dépenses non budgétisées soient indiquées pour mémoire (P. M.) dans le tableau présentant l'exécution du budget et détaillées dans des tableaux annexes.

Point 10 : Examen et adoption du budget 1997

La Direction Générale a présenté le projet de budget de l'année 1997, dernière année de la phase transitoire, et donné les éclaircissements nécessaires sur certaines lignes budgétaires.

Le Comité de direction a adopté le budget de l'année 1997, sous les réserves suivantes :

- intégration d'une ligne budgétaire incluant la rémunération du Commissaire aux comptes,
- traitement approprié de la rubrique « provisions pour investissement »,
- reclassement de certaines dépenses.

Par ailleurs, sachant que le budget de l'année 1998 doit être assuré à partir des revenus du Fonds AFRISTAT et que les contributions versées ne représentent actuellement que 2% du capital prévu, le Comité de direction demande à la Direction Générale :

- de suivre régulièrement l'état d'avancement du versement des contributions,
- d'effectuer à mi-parcours une revue de l'exécution du budget,
- de proposer éventuellement des aménagements budgétaires qui seront soumis selon la procédure de la consultation écrite aux membres du Comité de direction.

Le Comité a demandé à la Direction Générale d'élaborer un règlement financier qui sera examiné lors de la prochaine réunion du Comité de direction.

Le Comité a demandé à la Direction Générale d'élaborer le statut du personnel avant la troisième réunion du Comité de direction.

Enfin, le Comité a demandé à la Direction Générale de poursuivre une gestion prudente des ressources.

Point 11 : Mise en œuvre de PROSMIC

Le projet d'appui à l'adoption et à la mise en œuvre d'un programme statistique minimum commun (projet PROSMIC) a été présenté au Comité par la Direction Générale d'AFRISTAT. Il est financé par la Commission Européenne à hauteur de 900 000 écus et couvre une période de deux ans. Il comprend trois composantes : le renforcement des capacités d'organisation, de programmation et de gestion des Systèmes Statistiques Nationaux (SSN), un programme d'harmonisation des nomenclatures et un appui à l'adaptation et à la mise en œuvre du nouveau Système de Comptabilité Nationale. La Convention de financement et le devis-programme ont été signés par l'Ordonnateur régional (le Ministre malien des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur) respectivement en janvier et février 1997.

Le Comité de direction a étudié la mise en œuvre de ce projet. Il a constaté que ce projet, d'une importance capitale pour AFRISTAT, n'entraîne pas d'importants travaux supplémentaires pour les INS. Il a souhaité que les Banques Centrales et les institutions sous-régionales d'intégration économique soient associées à toutes les étapes importantes du projet et a confirmé la nécessité que les Comores participent à l'ensemble des activités sur le financement propre d'AFRISTAT.

Le Comité de direction, souhaitant une forte implication des INS dans la conception du programme statistique minimum commun, a recommandé que ceux-ci adressent à la Direction Générale leurs propositions pour qu'elles soient prises en compte dans l'avant-projet de programme.

Ainsi, le Comité de direction adresse ses félicitations à la Direction Générale suite aux démarches entreprises auprès de l'Union Européenne et aux résultats obtenus.

Point 12 : Préparation du Conseil des Ministres d'AFRISTAT

Le Comité a établi le projet d'ordre

du jour ci-après pour la deuxième réunion du Conseil des Ministres :

- approbation du rapport d'activités de la Direction Générale pour 1996,
- examen de l'état d'avancement des ratifications et de la mise en place du Fonds AFRISTAT et mesures à prendre,
- adoption du règlement intérieur du Conseil des Ministres,
- nomination du Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT,
- questions diverses.

Le Comité de direction a décidé de soumettre les notes relatives aux différents points de l'ordre du jour à la deuxième réunion du Conseil des Ministres d'AFRISTAT :

- le rapport d'activités du Directeur Général,
- le présent relevé de conclusions et les documents annexés notamment le programme de travail 1997, le budget 1997 et les recommandations et motions de remerciements.

Point 13 : Questions diverses

Le Comité de direction a pris acte du projet de calendrier et d'ordre du jour des réunions statutaires pour la période 1997 à 1999 proposé par la Direction Générale.

Le représentant du Togo a ensuite rendu compte au Comité des démarches effectuées à la demande de la Direction Générale d'AFRISTAT lors de la dernière réunion de la Commission de Statistique des Nations Unies. Il s'agissait, d'une part, d'appuyer la demande d'admission d'AFRISTAT comme observateur à cette Commission et, d'autre part, de présenter les activités de l'Observatoire.

Le Comité de direction a félicité la délégation togolaise pour le travail accompli et témoigné sa reconnaissance à la délégation française et à EUROSTAT pour leur appui.

Puis, le représentant de l'INSEE a annoncé la tenue d'un atelier sur les sondages à Libourne en France du 9 au 17 juin 1997. Il a défini les objectifs de l'atelier et présenté le programme et les modalités de participation.

Enfin, le représentant de l'UEMOA a fait le point sur la mise en place des organes de l'UEMOA et a fait une présentation générale des activités de la Commission et en particulier celles relatives à la surveillance multilatérale et à son volet statistique.

Le présent relevé de conclusions a été adopté par le Comité de direction.

Fait à Bamako le 20 février 1997

Pour le Comité de direction

Le Président

Joseph TEDOU

RECOMMANDATIONS DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT

Le Comité de direction d'AFRISTAT, réuni à Bamako en République du Mali du 17 au 20 février 1997, recommande au Conseil des Ministres de bien vouloir :

1. Etat d'avancement des procédures de ratification et constitution du Fonds AFRISTAT:

Examiner les mesures à prendre pour que l'Observatoire puisse fonctionner dans les conditions prévues par le Traité suivant les décisions prises à N'Djaména en avril 1996 et conformément au schéma de financement adopté.

2. Nomination du Directeur Général Adjoint :

Procéder à la nomination du Directeur Général Adjoint sur la base de la proposition soumise par le Comité de direction.

3. Règlement intérieur du Conseil des Ministres

Examiner et adopter le règlement intérieur du Conseil des Ministres.

Fait à Bamako le 20 février 1997

Pour le Comité de direction

Le Président

Joseph TEDOU

MOTION DE REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE MALIENS

Réuni à Bamako du 17 au 20 février 1997 pour sa deuxième session, le Comité de direction d'AFRISTAT exprime sa profonde gratitude au Président de la République, au Gouvernement et au peuple maliens pour la qualité de l'accueil et l'hospitalité dont il a bénéficié.

Le Comité de direction remercie les Autorités maliennes pour l'aide inestimable qu'elles apportent à AFRISTAT depuis sa création.

Fait à Bamako, le 20 février 1997

Le Comité de direction

MOTION DE REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT FRANCAIS

Réuni à Bamako du 17 au 20 février 1997 pour sa deuxième session, le Comité de direction d'AFRISTAT exprime sa profonde gratitude au Gouvernement français pour son soutien constant et multiforme qui a permis la mise en place de l'Observatoire et le démarrage effectif de ses activités dans les meilleures conditions.

Fait à Bamako, le 20 février 1997

Le Comité de direction

MOTION DE REMERCIEMENTS A LA COMMISSION EUROPEENNE

Réuni à Bamako du 17 au 20 février 1997 pour sa deuxième session, le Comité de direction d'AFRISTAT exprime sa profonde gratitude à la Commission Européenne pour son programme d'appui à AFRISTAT.

Fait à Bamako, le 20 février 1997

Le Comité de direction